



Procès-Verbal Réunion du conseil syndical Le lundi 13 Février 2025 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

Mesdames : Claudine TAVEL – Danielle REGOLINI - Odile GELIN – Marie Pierre PARAVY (suppléante de Madame Jennifer COLIN excusée)

Messieurs : Frédéric MANTEL - François CHARPINE - Alexandre FAUGE

Absents/Excusés :

Mesdames : Eliane BEAUSSIER - Jennifer COLIN

Messieurs : Guy ROZEL - Jérémy ZUCCHERO - Alexis COLLIOT (donne pouvoir à Monsieur Alexandre FAUGE)

Secrétaire de séance : Madame Danielle REGOLINI est désignée secrétaire de séance.

Quorum : 6

Présents : 7

Absents : 0

Excusés : 4

Nombre de Pouvoirs : 1

ORDRE DU JOUR :

I Fonctionnement du conseil syndical

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 13 janvier 2025.

II Finances

1. Approbation du Compte de Gestion 2024
2. Approbation du Compte Administratif 2024
3. Affectation des Résultats
4. Adoption du Budget Primitif 2025
5. Participations des communes
6. Participations des communes à l'OGEC

III Administration générale

1. Référent déontologue élu : avenant à la convention d'adhésion

IV Questions diverses

=====

I Fonctionnement du conseil syndical

- Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 13 janvier 2025.

En l'absence d'observation des membres du conseil syndical, La Présidente arrête le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 13 janvier 2025 dernier.

II Finances

1. Approbation du Compte de Gestion 2024

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente en charge des finances.

L'approbation du compte de gestion, qui constitue la restitution des comptes par le comptable public à l'ordonnateur, doit obligatoirement précéder l'adoption du compte administratif.

Pour l'année 2024 : il présente :

- En fonctionnement un excédent de 128 653.03 €
- En investissement un déficit de : 57 564.04 €

Compte tenu des résultats 2023 reportés :

54 003.25 € en fonctionnement
-98 396.10 € en investissement

Les résultats de clôture de 2024 sont les suivants : **Excédent de fonctionnement : 182 656.28 €**
Déficit d'investissement : 155 960.14 €

Le conseil est invité à se prononcer sur ce compte de gestion 2024.

Décision du Conseil Syndical : Le compte de gestion 2024 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

2. Approbation du Compte Administratif 2024

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente en charge des finances.

Le compte administratif établi par l'ordonnateur est strictement identique au compte de gestion. Pour le vote qui suit sa présentation, l'ordonnateur (Madame la Présidente) doit quitter la pièce. Est élu président de séance : Madame Danielle REGOLINI.

Année 2024

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	780 854.38 €	165 251.10 €
Recettes	909 507.41 €	107 687.06 €
Déficit		57 564.04 €
Excédent	128 653.03 €	
Report 2023	Exc: 54 003.25 €	Déf :98 396.10 €
Totaux	Exc :182 656.28 €	Def :155 960.14 €

Le résultat de clôture 2024 est de

+ 182 656.28 € en fonctionnement (excédent)
- 155 960.14€ en investissement (déficit)

Le conseil est invité à se prononcer sur ce compte administratif 2024.

Décision du Conseil Syndical : Le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<u>TOTAL</u>	<u>8</u>

3. Affectation des Résultats

Il appartient au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement de 182 656.28 € au budget primitif 2025, sachant qu'il a l'obligation de combler le déficit d'investissement cumulé de 155 960.14 € ce qui conduit à affecter à la section d'investissement au compte 1068 (affectation en réserves) la somme de : 155 960.14 €.

Pour le solde, soit **26 696.14 €**, il est possible :

- Soit de le reporter en excédent de la section de fonctionnement (compte 002),
- Soit de l'affecter également à l'investissement au compte 1068 « affectation en réserve »,
- Soit de ventiler la somme entre les deux sections.

Il est proposé de reporter ce solde, soit 26 696.14 €, en excédent de fonctionnement.

Le conseil est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats.

Décision du Conseil Syndical : L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

4 Adoption du Budget Primitif 2025

Madame la Présidente donne la parole à Madame Danielle REGOLINI Vice-Présidente chargée des finances qui présente le projet de budget primitif pour cette année 2025.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **917 768.00 € pour le fonctionnement (moins 1.21 % par rapport à 2024).**
- **301 587.14 € pour l'investissement (plus 11.98 % par rapport à 2024)**

En fonctionnement, il prévoit la reconduction des dépenses contraintes (entretien, fournitures, personnel...), des frais de transports pour les scolaires, des séances d'animation à la bibliothèque, les frais de relancement de l'appel à candidature pour le marché de la restauration scolaire, les frais d'étude de l'aménagement potentiel de la cour de l'élémentaire, les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts, le tout financé par les recettes du périscolaire et les participations des Communes.

Pour l'investissement, outre le déficit à combler, sont prévus : 85 627 € pour le remboursement du capital des emprunts, 60 000 € pour la pose de panneaux solaires, des travaux de renouvellement d'éclairage, des achats de matériel informatique (PC et tablettes) pour l'école élémentaire et des vélos complémentaires pour l'école maternelle.

Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de budget 2025 tel que présenté.

Décision du Conseil Syndical : Le budget primitif 2025 est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

5. Participation des communes 2025

Madame la Présidente présente la répartition des dépenses de fonctionnement qui se fait au prorata du nombre d'élèves par commune (308 élèves en totalité). Pour l'investissement, la somme globale reste identique à celle de l'année dernière soit 140 000 €.

Et présente le tableau suivant :

Répartition par commune 2025

	Nombre d'élèves			Fonctionnement 489 720 €	Investissement 140 000 €	TOTAL 629 720 €
	élém	mat	total			
Navalaise	127	66	193	306 870,00 €	101 623,20 €	408 493,20 €
	133	65	198	316 800,00 €	101 623,20 €	418 423,20 €
Aiguebelette	2	1	3	4 770,00 €	6 654,20 €	11 424,20 €
	1	2	3	4 800,00 €	6 654,20 €	11 454,20 €
Gerbaix	25	14	39	62 010,00 €	11 946,20 €	73 956,20 €
	23	12	35	56 000,00 €	11 946,20 €	67 946,20 €
Mardeux	16	7	23	36 570,00 €	5 723,20 €	42 293,20 €
	15	7	22	35 200,00 €	5 723,20 €	40 923,20 €
Nances	32	18	50	79 500,00 €	14 053,20 €	93 553,20 €
	30	19	49	78 400,00 €	14 053,20 €	92 453,20 €
Chapelle St Martin	0	1	-			
			-			
	202	106	308	489 720,00 €	140 000,00 €	629 720,00 €

Le conseil est invité à se prononcer sur le tableau des participations tel que présenté.

Décision du Conseil Syndical : Le tableau des participations est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

6. Participation des communes à l'OGEC

Madame la Présidente rappelle que la participation globale à l'OGEC sera collectée par le SIVU auprès des communes membres et reversées à l'OGEC selon le tableau présenté ci-dessous. Le coût par élève maternelle/élémentaire est calculé sur les dépenses de fonctionnement 2024 sur le temps scolaire uniquement.

Revertement OGEC pour l'année scolaire 2024-2025

Communes	Nb élèves par commune	Elémentaire			Maternelle			Total général par commune
		Elémentaire	Coût par élève	Total	Maternelle	Coût par élève	Total	
Novalaise	21	12	404 €	4 848 €	9	1 189 €	10 701 €	15 549 €
Gerbaix	10	8	404 €	3 232 €	2	1 189 €	2 378 €	5 610 €
Nances	8	5	404 €	2 020 €	3	1 189 €	3 567 €	5 587 €
Marcieux	4	2	404 €	808 €	2	1 189 €	2 378 €	3 186 €
Alguebelette	4	2	404 €	808 €	1	1 189 €	1 189 €	1 997 €
Revertement global	47	29	404 €	11 716 €	17	1 189 €	20 213 €	31 929 €

Le conseil est invité à se prononcer sur le tableau des participations des communes à l'OGEC tel que présenté.

Décision du Conseil Syndical : Le tableau des participations des communes à l'OGEC est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

III Administration générale

1. Référent déontologue élu : avenant à la convention d'adhésion

Le SIVU a adhéré, par convention à la mission « référent déontologue élu » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Savoie et mutualisé avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Une adhésion massive de 168 collectivités et de 36 établissements publics a permis de couvrir les frais de gestion.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu membre de notre assemblée.

Le centre de Gestion de la Savoie ne nous réclame à l'avenir que la somme que le Centre de Gestion 69 facturera en cas de saisine d'un élu soit 96 € par consultation.

Le Conseil Syndical est invité à autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.

Décision du Conseil Syndical : L'avenant à la convention d'adhésion est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

IV Questions diverses

Madame la Présidente accompagnée de Madame la Vice-Présidente Danielle REGOLINI ont rencontré le mardi 11 février 2025 les représentants des parents d'élèves délégués. Plusieurs points ont été abordés comme l'aménagement de la cour de récréation de l'école élémentaire.

Sur ce sujet, le SIVU envisage de réaliser un diagnostic sur l'aménagement de la cour. Accompagné par le CAUE, l'objectif est de recueillir les attendus de chacun en organisant :

- 4 ateliers avec les enfants présents sur les temps périscolaires,
- un atelier avec les parents, enseignants, personnel du SIVU, techniciens et élus souhaitant participer.

Le diagnostic débutera au printemps 2025.

Les représentants des parents d'élèves délégués sont satisfaits des aménagements (tables de ping-pong, babyfoot) qui ont été faits. Ils sont également satisfaits du travail rendu par les agents du SIVU.

Madame la Présidente précise également que le tarif du repas n'a pas été augmenté pour les familles depuis 2019 alors que la prestation, elle, a subi des hausses.

Enfin, les parents d'élèves délégués souhaitent que le SIVU communique davantage sur les actions qu'il mène.

La séance est levée à 19h36.



La secrétaire

Danielle REGOLINI



The logo is a blue hexagon containing the text "Syndicat intercommunal" and "Groupe Scolaire de Movalaise". Below the hexagon, it says "La Présidente 73470" and "Claudine TAVEL". A large black signature is written over the logo and text.